

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Le Fur, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun, M. Cornut-Gentille,
M. Descoeur, M. Furst et M. Marlin

ARTICLE 6 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.